

# CPEG : un mois pour boucler la réforme

## Les négociations pour définir les retraites des fonctionnaires s'engagent maintenant

Le temps presse pour la réforme des retraites des fonctionnaires. Les principaux paramètres doivent être arrêtés ces prochaines semaines pour tenir le calendrier qui veut la voir bouclée avant juin. Au sein de la Commission des finances, des discussions sont en cours.

Contacté, le député socialiste Christian Dandrès récapitule les échéances : « Les baisses de 10% des prestations de la Caisse de prévoyance de l'État (CPEG) décidées par son comité récemment doivent entrer en vigueur au 1er janvier 2020. Les divers employeurs membres de la caisse, dont Genève Aéroport, l'Université, Aigues-Vertes, etc., doivent pouvoir quitter la CPEG six mois avant. Ce qui nous amène à la fin de juin. Une éventuelle loi du Grand Conseil destinée à améliorer la situation devrait entrer en force avant la date limite. Elle devrait donc être votée en mai au plus tard par le peuple. Si on enlève le délai de récolte de signatures de quarante jours, il faudrait que le vote du Grand Conseil intervienne en février. Pour qu'il puisse se faire dans de bonnes conditions, les partis, les milieux concernés et les syndicats doivent avoir eu le temps de soumettre le projet sorti de commission à leurs assemblées générales. Et pour qu'un texte appuyé sur des chiffrages précis soit en main de la commission, les paramètres politiques doivent être fixés... maintenant. »

D'où les discussions en cours. Alors que la CPEG est fragilisée par plusieurs facteurs (mauvais résultats boursiers en 2015, baisse du taux technique, diminution du rapport actifs-retraités), l'État ne sait pas trop que faire. Saisie de deux projets de loi adverses, la législature précédente s'est terminée en eau de boudin, sans décision. Le premier, déposé par le Conseil d'État, propose une recapitalisation de 4,7 milliards en échange d'un passage de la caisse en primauté de cotisations (les cotisations versées déterminent le niveau des prestations). Le second, venant de la gauche, propose une recapitalisation inférieure basée sur le transfert de terrains du secteur PAV. Il maintient le système de primauté des prestations (le niveau des prestations détermine le financement). Aucune synthèse n'a pu être dégagée.

« Pour nous, explique Christian Dandrès, l'objectif est de maintenir les prestations pour le personnel, de construire du logement et redresser la caisse durablement. » À droite, le député PLR Cyril Aellen, spécialiste du dossier, se mure dans le silence, mais la droite veut avant tout une solution durable. Selon nos sources, un projet de synthèse réalisé sur la base du projet du Conseil d'État a été présenté par le Département des finances au Cartel intersyndical. « Mais rien n'est fait, explique Marc Simeth, président du Cartel. Nous maintenons que le projet de gauche reste le meilleur. Nous tiendrons une assemblée des délégués sur la question mardi soir. Nous communiquerons notre position au Conseil d'État le lendemain. » Par ailleurs, le Cartel se fixe pour objectif de mobiliser le personnel sur ce point et l'évolution des salaires, avec à la clé une manifestation en novembre.

Marc Bretton @BrettonMarc